

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUËT**

Le douze février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Délibération n° 2025.02.12.001

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire rendra compte des décisions suivantes :

M57 - Fongibilité des crédits

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2024.03.04.024 et n° 2024.03.04.027 du 4 mars 2024 autorisant le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles inscrits dans chaque section ;

Considérant la nécessité d'abonder en crédits le chapitres 66 de la section de fonctionnement et le chapitre 16 de la section d'investissement.

Il est procédé aux virements de crédits suivants :

- En section de fonctionnement :

SENS	CHAPITRE	MONTANT
De	11 – Charges à caractère général	-275,01
Vers	66 – Charges spécifiques	+275,01

- En section d'investissement :

SENS	CHAPITRE	MONTANT
De	21 – Immobilisations corporelles	-3624,16€
Vers	16 – Emprunts et dettes assimilées	+3624,16

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Total virements de crédits en fonctionnement	6 195,23€
Total virements de crédits en investissement	9 250,96€

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Absents excusés Représentés : 4
Absent : /

Date convocation : 06 février 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

20 FEV. 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE.

Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à P. PAQUELET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 031-213102825-20250212-D22025001-DE



Conventions de mise à disposition de locaux municipaux – Année scolaire 2024-2025

Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs « gymnase Ville, gymnase Palanque, salle polyvalente, dojo et stade municipal », du 05 septembre 2024 au 04 juillet 2025, en faveur des élèves des écoles élémentaires de la commune et des collégiens scolarisés au collège Camille CLAUDEL.

COLLEGE et UNSS Camille Claudel	Gymnase Jean Rostand, Gymnase de la Palanque, Salle Polyvalente, Le stade, le dojo	Selon le planning établi
MFR	Gymnase Jean Rostand	Le MARDI de 13h à 15h
Ecole élémentaire Les Sables	Gymnase de la Palanque	Selon le planning établi
Ecole élémentaire Arthur Rimbaud	Gymnase de la Palanque	
Ecole élémentaire Jean Rostand	Gymnase Jean Rostand Salle Polyvalente Le dojo	

Convention de mise à disposition de la salle des fêtes

Convention de mise à disposition de la salle des fêtes, mardi 10 décembre 2024, afin de permettre à la Compagnie Girouette d'organiser le spectacle de fin d'année pour les élèves de l'école maternelle Jean Rostand, dans le cadre des activités scolaires.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rendu des décisions du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Pascal PAQUELET
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 4 Absent : / Date convocation : 06 février 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE. Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à P. PAQUELET), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>